



# DÉLÉGATION DE SIGNATURE

---

Paris, le 1<sup>er</sup> septembre 2016

## Le Directeur général du Crous de Paris

- VU le Code de l'Education, et notamment ses article L822-1 et suivants,
- VU la loi du 16 avril 1955 portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,
- VU le décret n° 53-1227 du 10 décembre 1953 et ensemble, le décret n° 62-1587 du 19 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique
- VU le décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires
- VU l'arrêté ministériel du 17 mars 2009 nommant Monsieur Denis LAMBERT, directeur général du Crous de Paris
- VU l'arrêté ministériel du 29 février 2012 portant renouvellement du détachement de Monsieur Denis LAMBERT dans l'emploi de directeur général du Crous de Paris
- VU le contrat rectoral du 1<sup>er</sup> septembre 1983 affectant Monsieur Jean-Pierre BÉGIN, APAENES, au Crous de Paris,
- VU l'organigramme du Crous de Paris

## DÉCIDE

**Article 1 :** Monsieur Jean-Pierre BÉGIN est renouvelé dans ses fonctions de Directeur du développement des politiques de site.

**Article 2 :** Délégation permanente est donnée à Monsieur Jean-Pierre BÉGIN, Directeur du développement des politiques de site, pour signer tous documents et correspondances liés au fonctionnement courant de son activité (à l'exception des documents précisés à l'article 3).

**Article 3 :** Sont soumises à la signature du Directeur général du Crous de Paris les conventions de portée générale ainsi que toutes :

- ✓ Correspondances avec Mesdames et Messieurs les Ministres, Monsieur le Recteur, Monsieur le Préfet, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Université, Mesdames et Messieurs les Elus
- ✓ Correspondances susceptibles d'engager l'établissement sur un plan juridique



**Article 4 :** La présente décision met fin aux décisions précédentes et prend effet au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

**Article 5 :** Monsieur Philippe WALLIANG, Directeur adjoint du Crous de Paris, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Directeur du développement  
des Politiques de site

Jean-Pierre BÉGIN

Le directeur général du Crous de Paris

Denis LAMBERT